



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 9-2015**

**concernant la gestion et les comptes 2014  
du Fonds culturel Riviera**

Date pour la commission intercommunale de gestion :  
le 21 avril 2015, à 18h30,  
au collège Rambert (chemin des Vignes 12), à Clarens  
Salle A12, Rambert A

St-Légier-La Chiésaz, le 20 avril 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames le conseillères, Messieurs les conseillers,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2014 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5<sup>ème</sup> des communes partenaires (8 sur 10).

### 2. Cadre général

Le Fonds culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'article 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entré en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

### 3. Comptes 2014

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, la contribution annuelle des communes a été fixée à CHF 48.-/habitant pour la législature 2002-2006. Dès le début de la législature 2006-2011, le montant de cette contribution peut être réévalué d'année en année et ce, dans une fourchette de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant.

Pour 2014, la contribution des communes a été maintenue à CHF 48.-/habitant.

Sur la base de la population au 31 décembre 2013, les contributions des communes pour 2014 représentent un montant de CHF 3'694'128.-, auquel s'ajoute le report des provisions pour soutiens ponctuels décidés en 2013 à verser en 2014, soit CHF 9'699,20. Le total des recettes pour 2014 s'élève par conséquent à CHF 3'703'827,20.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il est de compétence du conseil administratif (CA) du fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux.

Au final, le montant global des subventions 2014 pour ces institutions s'est élevé à CHF 3'570'318,35.

A cette somme, s'ajoutent les subventions pour les soutiens ponctuels et aides à la création.

Ainsi, en 2014, le Fonds culturel a versé CHF 53'000.-, selon le détail suivant :

- CHF 33'000.- correspondant à des demandes acceptées en 2013 mais à verser en 2014. Les bénéficiaires de ces soutiens sont : la Cie ADN Dialect pour sa nouvelle création "L'affaire Wettstein", l'Association autour de la Harpe celtique pour sa 5<sup>ème</sup> édition, la Cie les Exilés pour le spectacle "Cyrano de Bergerac" et la Chanson de Montreux pour la célébration de son 75<sup>ème</sup> anniversaire.
- CHF 20'000.- correspondant à des demandes adressées au CA en 2014 par des institutions bénéficiaires du fonds à l'occasion d'événements exceptionnels, soit le Montreux Comedy Festival pour son 25<sup>ème</sup> anniversaire et le Théâtre de l'Oriental pour les événements organisés à l'occasion de sa réouverture.

Le CA a également accepté 3 autres demandes de soutien ponctuel qui seront versés en 2015. A ces charges, s'ajoutent celles relatives à l'administration, à la coordination et à la gestion du fonds, prestations effectuées par le Service des affaires intercommunales et dont le montant facturé s'élève à CHF 35'000.- ; pour rappel, il s'agit d'un montant forfaitaire.

Les comptes 2014 font donc apparaître un total de charges de CHF 3'688'318.35. Le solde disponible au 31 décembre 2014 est de CHF 15'508.85.

Le conseil administratif du Fonds et les municipalités proposent d'affecter ce solde pour des soutiens ponctuels et des aides à la création en 2015.


#### 4. Conclusions

Vu ce qui précède ainsi que le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

⇒ Adopter les comptes 2014 du Fonds culturel Riviera.

Le Syndic  
A. Bovay

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le Secrétaire  
J. Steiher

Annexes : . Rapport d'activités 2014 du Fonds culturel Riviera  
. Comptes 2014 du Fonds culturel Riviera

Municipal délégué : M. Claude Schwab, municipal délégué

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

### HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey.

Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités et, en 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel; la contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001.

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention fondant l'entente intercommunale "Fonds culturel Riviera" (FCR) est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, suite à son approbation par le Conseil d'Etat.

En 2007, 2009, 2010 et 2011, ce sont respectivement 5, 4, 1 et 2 nouvelles institutions qui ont été intégrées au FCR et ce, tout en maintenant le montant de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant. En 2014, aucune nouvelle institution n'a été intégrée au fond qui compte actuellement 19 institutions.

Conformément à l'article 3 de la convention, le but du fonds est de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (cf. liste des institutions bénéficiaires en annexe).

Les organes du fonds, élus pour la durée d'une législature sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Selon l'art. 4 de la convention, les membres du CA sont désignés par leur municipalité, pour la durée d'une législature, et la présidence assurée par tournus alphabétique pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par M. Claude Cherbuin, conseiller municipal à Jongny. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

Le CA décide, sur proposition du BE, d'attribuer des subventions annuelles. En fonction des disponibilités financières, il peut également attribuer des soutiens ponctuels à des projets d'intérêt régional. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention ainsi que leurs rapports annuels respectifs et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. En 2014, il était composé de M. Claude Cherbuin, président du CA et du BE, de Mme Annick Vuarnoz, conseillère municipale à Vevey et de Mme Edith Willi, conseillère municipale à Montreux.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

## **ACTIVITÉS 2014**

Au cours de l'année 2014, le CA et le BE se sont chacun réunis à quatre reprises. La gestion des institutions intégrées au fonds, la préparation des comptes 2013, le traitement des demandes de soutien ponctuel et l'élaboration du budget 2015 ont été les principaux points traités cette année.

En outre, des contacts réguliers avec les institutions bénéficiaires du fonds sont établis au gré des besoins de part et d'autre. Ceci permet notamment d'éclaircir certains points quant à leur évolution, tant programmatique que financière et d'être ainsi au plus près de leur réalité.

### Budget 2015

Il est rappelé qu'en vertu de l'art. 18 de la convention, le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires.

Comme pratiqué depuis le changement de législature de mi-2006, le BE avec l'appui du SAI, s'est attelé à la préparation du budget 2015, selon un processus d'analyse et de réflexion qui tient compte de l'évolution des institutions, ainsi que des éventuelles demandes d'adaptation formulées par les institutions.

En synthèse, le budget 2015 a été établi sur la base du maintien de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant. Après avoir effectué un « tour d'horizon » des institutions intégrées au fonds afin de mettre en exergue leurs projets, difficultés et besoins, constat a été fait que leur équilibre, notamment financier, est bien souvent fragile. Une projection sur trois ans des besoins de réadaptation des montants octroyés a donc été effectuée en tenant compte de l'urgence de leur situation. Le budget tient compte de ces adaptations de subventions. Il comprend également un montant de réserve pour l'éventuelle intégration d'une institution, des soutiens ponctuels et/ou des aides à la création. Le budget a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux.

### Agenda culturel régional

Comme depuis 2006, l'agenda régional est paru à 6 reprises en 2014.

La saisie des manifestations culturelles continue à se faire par le biais du site internet [www.agendariviera.ch](http://www.agendariviera.ch) mis en ligne fin 2007.

L'impression et la distribution de chaque numéro sont toujours assumées par les mêmes partenaires, soit par les IRL et La Poste. Le graphisme et la mise en page sont assurés par Alain Robert Studio; la coordination et le suivi financier par le Service culturel de Vevey et le SAI.

Suite à l'augmentation du coût de l'agenda constatée en 2012, des pistes possibles pour contenir, voir réduire ces coûts, avaient été évaluées en 2013 (cf. rapport d'activités 2013). En 2014, grâce aux efforts de l'ensemble des partenaires, les coûts ont diminué. Toutefois, les charges de l'agenda étant variables car dépendant du nombre de pages imprimées et des rentrées publicitaires, l'évolution des coûts pour 2015 est difficile à évaluer.

### Soutiens ponctuels

Pour mémoire, un document intitulé « Information à l'attention des requérants sollicitant un soutien ponctuel du Fonds Culturel Riviera » a été mis en ligne sur le site internet du SAI fin 2007 ([www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)). Ce document a pour but de permettre aux institutions de connaître les

conditions cadres d'octroi d'un soutien ponctuel, de visualiser le contenu du dossier à fournir et la façon dont la demande est traitée.

Pour rappel, décision a été prise qu'en 2014, en raison du manque de disponibilités financières, le FCR ne serait pas en mesure d'octroyer des soutiens ponctuels hormis ceux pour lesquels le CA s'était prononcé en 2013 et les événements particuliers concernant des institutions bénéficiaires du fonds (cf. rapport d'activités 2013).

En 2014, 34 demandes de soutien ponctuel ont été adressées au Fonds culturel Riviera.

Cinq ont reçu une réponse favorable car entrant dans les critères d'octroi.

Deux d'entre elles portant sur 2014 concernaient des événements organisés par des institutions intégrées au fonds :

- Montreux Comedy Festival – 25<sup>ème</sup> anniversaire
- Théâtre de l'Oriental – réouverture du théâtre

Les trois autres demandes acceptées concernent des événements qui se dérouleront en 2015 :

- Conservatoire Montreux Vevey Riviera – 100ème anniversaire
- La Lyre de Vevey – 150ème anniversaire
- Cie Prototype Status – création « Lui et Artemis »

29 demandes de soutien ponctuel ont été refusées pour manque de disponibilités financières et/ou étant hors critères FCR :

- Association Alter Ego – « Babel after the war »
- Association Bout d'Brousse Festival – 11ème édition
- Association Ekphrasis – café littéraire
- Association Folies Spectacles – café-concert de Luciole et Léon « Redis le me ! »
- Association Fréquence Moteur – « ça sent le sapin »
- Association Lilith – festival « Ainsi soit'L »
- Association Médiévale Boyarde – fête médiévale de St-Triphon
- Association Nox Orae – 5ème édition
- Association pour un film documentaire - Ernest Ansermet et l'OSR
- Association Quai'Son – « Collodionisme »
- Association RATS – projet 2014
- Chœur symphonique de Vevey – concert 2015
- Cie du Cœur d'Or – saison 2014-2015
- Cie Octavio de la Roza – « Boléro & Instants volés »
- Cinéma City Club Pully
- Ensemble baroque du Léman –saison musicale 2014-2015
- Ensemble vocal Crescendo – concert 2015
- Gymnase de Burier – Parlement europ. de la jeunesse pour l'eau
- International Boris Goldstein Violin Competition
- Musée Jenisch – publication « Jenisch-Feu »
- Musée Jenisch – publication « La passion Dürer »
- NED & ASSIR – Montreux Wild Style Festival
- Open Show Switzerland – publication de la revue 2015
- Reminox's – caté du théâtre
- Sentinelles – concert de bienfaisance
- Société de développement de Vevey – « Les folies veveysannes 2014 »
- Swiss Education Group – « Freddie for a day »
- Swiss Web Program Festival
- Théâtre de l'Oriental – publication

Pour 2015, le CA du fonds a décidé de provisionner un montant destiné à des soutiens ponctuels pour l'aide à la création, à octroyer à des Cies régionales proposant une création dans la région. Le soutien accordé à la Cie Prototype Status mentionné ci-avant entre dans cette catégorie.

### Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2013 et en octobre pour l'examen du budget 2015, en présence du président du CA du fonds.

Selon le tournus établi dès sa 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement en 2003 et compte tenu du changement du calendrier de législature depuis 2006, les séances de la commission se sont déroulées comme indiqué ci-après.

- Séance de mai 2014 :

Présidente : Mme Josiane Vodoz, conseillère communale à Corsier

Rapporteur : M. Jean-David Pelot, conseiller communal à Chardonne

- Séance d'octobre 2014 :

Président : M. José Jorge, conseiller communal à Montreux

Rapporteur : Mme Heather Gavin, conseillère communale à Corseaux

La commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2013 et du budget 2015 aux conseils communaux de la Riviera.

### Comptes 2014

- Les contributions des communes versées au fonds à raison de Fr. 48.- / habitant se sont élevées à un peu plus de Fr. 3.69 millions.
- Le total des subventions octroyées aux 19 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional a atteint plus de Fr. 3.57 millions. Aucune adaptation des subsides n'a été effectuée en 2014.
- Le montant total des soutiens ponctuels versés en 2014 s'élève à Fr. 53'000.-.
- Les prestations du SAI, sous forme d'un forfait, sont maintenues à Fr. 35'000.-.
- Un montant de Fr. 30'000.- a été provisionné pour les soutiens ponctuels admis en 2014, à verser en 2015.
- Le solde disponible, dont le montant est de Fr. 15'508.85 sera affecté aux soutiens ponctuels et aides à la création en 2015.

Au vu de ces éléments comptables, et de ceux présentés dans le cadre du budget 2015, force est de constater que la marge de manœuvre pour l'octroi de soutiens ponctuels diminue et que le FCR devra continuer de concentrer ses efforts sur sa mission fondatrice, soit le soutien aux institutions reconnues d'intérêt régional.

Annexes : Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2014  
Comptes 2014

Vevey, le 25 mars 2015 - ALB/nc/jm





## FONDS CULTUREL RIVIERA COMPTES 2014

<b>Solde disponible au 1er janvier 2014</b>	<b>0.00</b>
<b>Contribution des communes (fr. 48.-/hab)</b>	<i>Population au 31.12.2013</i>
Blonay	6'049 290'352.00
Chardonne	2'818 135'264.00
Corseaux	2'131 102'288.00
Corsier	3'300 158'400.00
Jongny	1'452 69'696.00
Montreux	25'440 1'221'120.00
St-Légier	5'100 244'800.00
La Tour-de-Peilz	10'974 526'752.00
Vevey	18'854 904'992.00
Veytaux	843 40'464.00
<b>Total contributions des communes</b>	<b>76'961 3'694'128.00</b>
Provision pour soutiens ponctuels décidés en 2013 à verser en 2014	<b>9'699.20</b>
<b>TOTAL ENCAISSEMENTS</b>	<b>3'703'827.20</b>
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Subventions aux institutions</b>	
Agenda Riviera	118'318.35
Association musées Riviera	72'000.00
Association Live in Vevey	15'000.00
Cinérive - La lanterne magique	10'000.00
Concours Clara Haskil	25'000.00
Montreux Comedy Festival	100'000.00
Festival Images	160'000.00
Fondation des Arts & Spectacles	1'240'000.00
Fondation Montreux Jazz 2	70'000.00
Fondation de la Saison culturelle	860'000.00
Montreux Art Gallery	15'000.00
Montreux Choral Festival	50'000.00
NED	30'000.00
Oriental Vevey	55'000.00
RKC	50'000.00
Semaine internationale de piano	15'000.00
Septembre Musical	190'000.00
Théâtre de poche de la Grenette	30'000.00
Théâtre Les Trois-Quarts	30'000.00
Théâtre Montreux-Riviera	435'000.00
<b>Total subventions</b>	<b>3'570'318.35</b>
Soutiens ponctuels versés en 2014	} cf. détail page 2 <b>53'000.00</b>
Provision pour soutiens ponctuels décidés en 2014 à verser sur le budget 2015	} cf. détail page 2 <b>30'000.00</b>
Prestations SAI (forfait)	<b>35'000.00</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>3'688'318.35</b>
<b>Solde au 31 décembre 2014</b> (disponible pour soutiens ponctuels et aides à la création en 2015)	<b>15'508.85</b>

**DETAIL DES SOUTIENS PONCTUELS****Soutiens ponctuels versés en 2014**

ADN Dialect - L'affaire Wettstein (décision 2013)	10'000.00
Association Autour de la Harpe Celtique (décision 2013)	3'000.00
Cie Les Exilés - Cyrano de Bergerac (décision 2013)	15'000.00
La Chanson de Montreux - 75 ans (décision 2013)	5'000.00
Théâtre de l'Oriental - Réouverture	10'000.00
Montreux Comedy Festival - 25 ans	10'000.00

**Total** **53'000.00**

**Soutiens ponctuels décidés en 2014, à verser en 2015**

Lyre de Vevey - 150 <sup>ème</sup> anniversaire	5'000.00
Conservatoire - 100 <sup>ème</sup> anniversaire	20'000.00
Cie Prototype Status - Lui et Artemis	5'000.00

**Total** **30'000.00**

Vevey, le 9 mars 2015 / nc/jm